

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE EN HORS QUOTA

### POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL

(SANS PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE)

39 rue Barbès - 92120 Montrouge - <https://www.ffkarate.fr/>

A transmettre à la Direction Technique Nationale

[reglementation@ffkarate.fr](mailto:reglementation@ffkarate.fr)

**Les clubs doivent s'acquitter du droit d'inscription de 8 € par athlète auprès du service compétitions afin que l'inscription soit enregistrée définitivement.**

DEMANDE A EFFECTUER AVANT LE CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE. DATE :

NOM	PRENOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	CATEGORIE D'AGE (M/C/J/E/S)	CATEGORIE DE POIDS	N° DE LICENCE	NOM DU CLUB	N° D'AFFILIATION DU CLUB	LIGUE

**Résultats nationaux et/ou internationaux de l'athlète dans la même catégorie d'âge (et de poids pour l'épreuve combat)**

Médaillés du championnat de France de la saison sportive précédente :

Médaillés des coupes et opens de la saison sportive en cours

Résultats internationaux de la saison précédente et en cours :

(Compétitions WKF - EKF)

→

→

→

#### MOTIF DE LA DEMANDE

**Merci de cocher votre choix dans la liste ci-dessous :**

1) MEDICAL	<input type="checkbox"/>	En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
2) PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/>	Un problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
3) EXAMEN	<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
4) 1e LEAGUE	<input type="checkbox"/>	Participation à une compétition en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document).
5) COLLECTIF FRANCE	<input type="checkbox"/>	Liste établie par le directeur des équipes de France et de la haute performance

**Quelque soit le motif de la demande, l'athlète doit au préalable être médaillé. (Cf. à l'article 18 du règlement des compétitions)**

VEUILLEZ DEVELOPPER AVEC PRECISION LA RAISON MOTIVANT LA DEMANDE (à joindre le justificatif demandé)

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre réglementaire, incomplète, sans motif valable, sans justificatif sera refusée.

**Le motif de la demande ainsi que les résultats sportifs doivent être justifiés par un document.**

(Documents à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).

Direction Technique Nationale

Bon pour accord